

Une journée co-organisée par



Dans le cadre de la



JOURNÉE EUROPÉENNE D'INFORMATION SUR LES ANTIBIOTIQUES

#2^{nde} ÉDITION

JOURNÉE RÉGIONALE BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES

Pr Ch. RABAUD Président d'AntibioEst
Dr L. SIMON Responsable CPias Grand Est

Stratégie nationale 2022-2025 de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance

Quel avenir pour les CPias et les CRAtb?

Organisation de la lutte contre l'antibiorésistance en région
Coopération hygiénistes et infectiologues

A quoi servent les CPias?

Prévention et
Contrôle des
infections

Prévenir la transmission



A quoi servent les CRAtb?

Apporter aux prescripteurs et aux établissements une aide pour organiser le meilleur usage des anti-infectieux

Bon usage des anti-infectieux

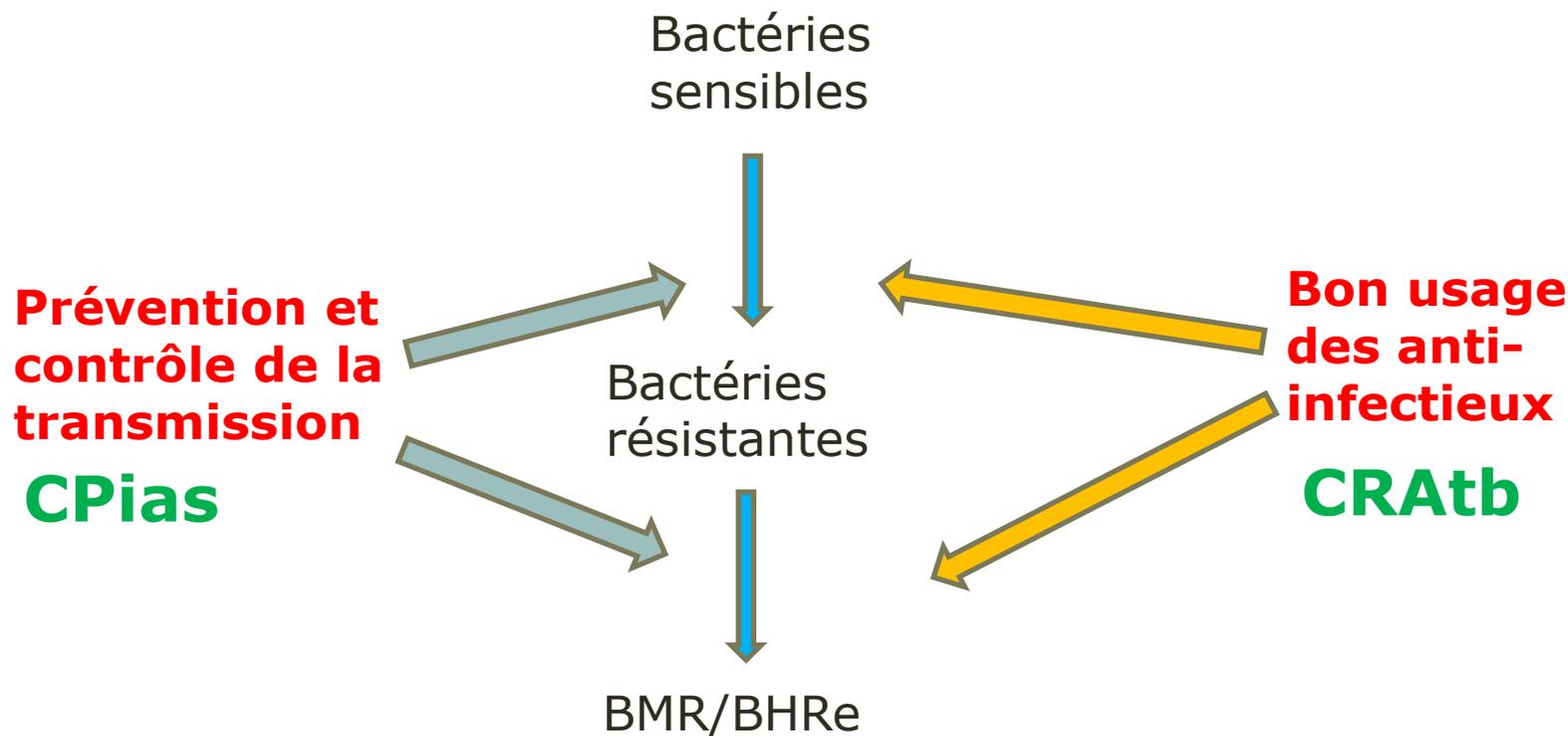
Élaborer, valider, diffuser et utiliser les référentiels régionaux

Promouvoir les prescriptions normées d'anti-infectieux

Développer les pratiques d'évaluation (audit)

Contribuer à la formation continue des membres du Réseau

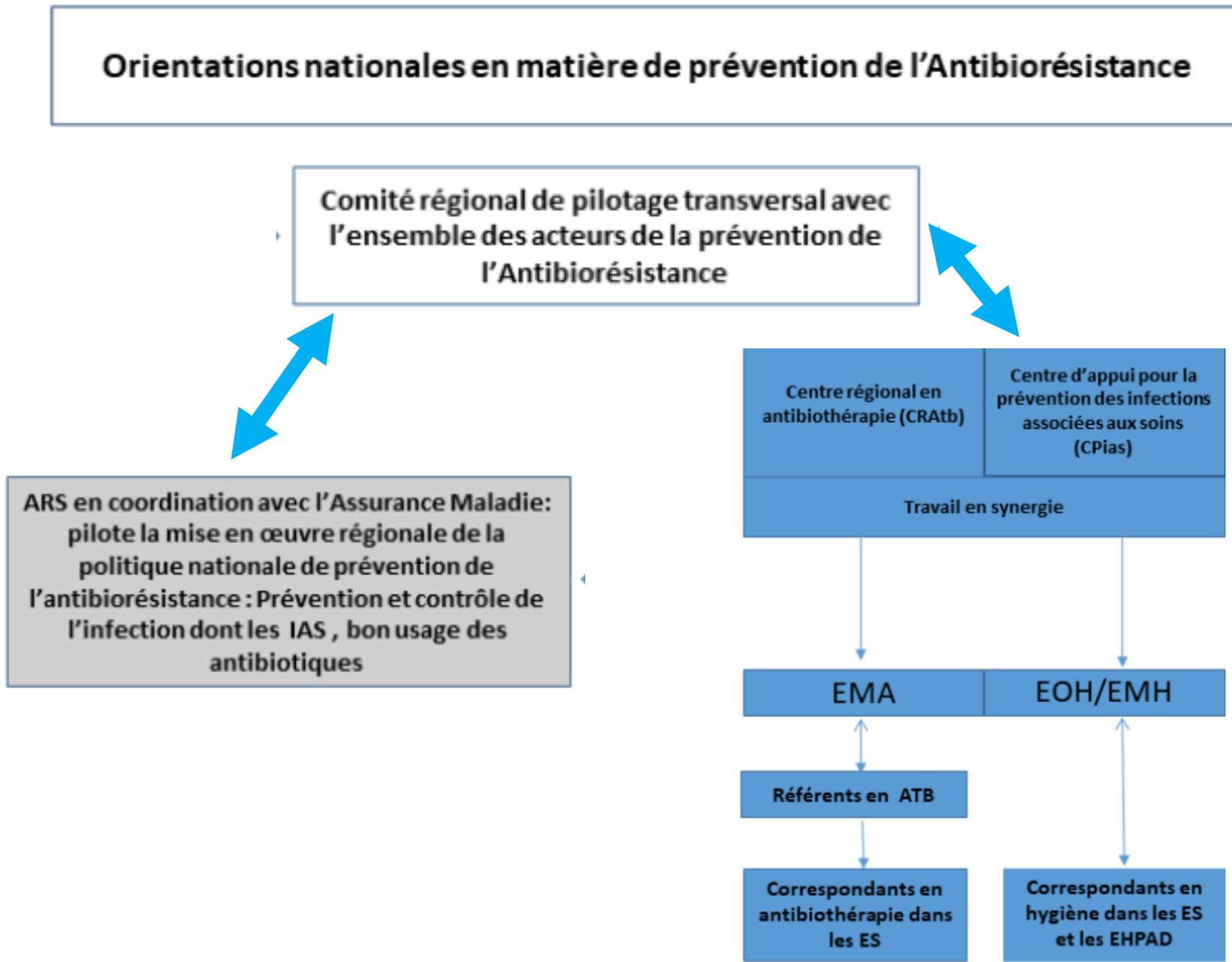
Complémentarité CRAtb-CPias?



Objectif commun

Alors quelle organisation?

Schéma de l'organisation régionale et locale en matière de prévention de l'antibiorésistance



Objectifs assignés
à cette nouvelle organisation?

Orientations de la stratégie nationale 2022-2025

de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance :

Axe 1 : Appropriation par le grand public de ses principes

Axe 2 : Continuité nécessaire du citoyen usager du système de santé au professionnel du secteur de la santé

Axe 3 : Renforcement de la prévention des infections et de l'antibiorésistance tout au long du parcours de santé du patient (professionnels de santé)

Axe 4 : Renforcement du maillage territorial de la prévention et du contrôle de l'infection et du bon usage des antibiotiques

Axe 5 : Utilisation partagée des données de santé et de surveillance au service de l'action

Axe 6 : Mise en œuvre d'une recherche innovante et attractive

Axe 7 : Développement d'une dimension « préservation de l'environnement » dans les actions de prévention des infections et de l'antibiorésistance

Axe 8 : Valorisation et préservation des produits contribuant à la prévention des infections et à la maîtrise de l'antibiorésistance

Axe 9 : Participation au rayonnement de la France à l'international

Chaque action doit être appuyée et/ou relayée au niveau national, régional et local

Action X : à démarrer en 2022-2023

Action Y : à démarrer en 2023-2024

Axe 4. Renforcement du maillage territorial de la prévention et du contrôle de l'infection et du bon usage des antibiotiques

Objectif 1: Développer les réseaux territoriaux de prévention des infections et de l'antibiorésistance

- **Action 24** : Poursuivre et renforcer la mise en œuvre des actions des centres d'appui CPIas et CRAtb.
Pilotes : Mission Antibiorésistance du MSS en lien avec MSS/DGOS/PF et les ARS
- **Action 25** : Poursuivre les actions du réseau national des CPIas, mettre en œuvre le réseau national des CRAtb et favoriser la synergie et les partages d'expérience.
Pilotes : Mission Antibiorésistance du MSS en lien avec Santé publique France
- **Action 26** : Mettre en place des missions nationales de prévention et surveillance des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance en soutien des actions des CPIas et CRAtb, avec détermination des objectifs associés à ces missions.
Pilote : Santé publique France
- **Action 27** : Renforcer les ressources humaines des équipes territoriales et locales spécialisées dans les infections associées aux soins et dans le bon usage des antibiotiques.
Pilotes : Mission Antibiorésistance du MSS en lien avec MSS/DGOS/PF, MSS/DGCS/SD3 et les ARS

Chaque action doit être appuyée et/ou relayée au niveau national, régional et local

Action X : à démarrer en 2022-2023

Action Y : à démarrer en 2023-2024

Axe 4. Renforcement du maillage territorial de la prévention et du contrôle de l'infection et du bon usage des antibiotiques

Objectif 2 : Renforcer la synergie entre les actions de prévention et contrôle de l'infection et les actions de bon usage des antibiotiques

- **Action 28** : Mettre en place un suivi de la synergie d'actions au niveau régional des CPIas et CRAtb ainsi qu'au niveau local des EMA/référents/EMH/EOH, notamment par les futures missions nationales pilotées par Santé publique France, en soutien des actions des CPIas et CRAtb, via les indicateurs inclus dans les rapports d'activités annuels des CPIas et des CRAtb.

Pilotes : Mission Antibiorésistance du MSS et Santé publique France, en lien avec les ARS

Sous-actions :

24.1. Poursuivre les actions des CPIas, les faire connaître et renforcer leurs actions dans le secteur des soins de ville.

Indicateur de suivi : Nombre d'actions mises en œuvre annuellement ciblant le secteur de soins de ville (rapport annuel d'activité, *MSS/DGOS/PF*).

24.2. Suivre le déploiement de la mise en place des centres régionaux en antibiothérapie par les ARS.

- Les réunions nationales semestrielles organisées par la mission antibiorésistance réunissant les référents antibiorésistance des ARS (cf. action 25.1) ;
- Le renouvellement du financement FIR national ;
- La création d'une page thématique sur le site antibiotiques.gouv.fr présentant l'état d'avancement de la mise en place des CRAtb et la localisation des CPIas avec une carte interactive et évolutive.

Indicateur de suivi : Proportion annuelle de régions ayant un CRAtb fonctionnel (*ARS*).

24.3. Évaluer l'impact de la création et du financement de centres régionaux en antibiothérapie et pérenniser leur financement en fonction des résultats.

Description : Évaluation externe à prévoir à l'horizon 2025 pour apprécier l'impact de la mise en place des CRAtb, les actions mises en œuvre par ces centres régionaux et leur financement effectif en région ainsi que la synergie d'actions entre les CRAtb et les CPIas (*Mission Antibiorésistance du MSS*).

Indicateur de suivi : Résultats de l'évaluation.

Action 25 : Poursuivre les actions du réseau national des CPIas, mettre en œuvre le réseau national des CRAtb et favoriser la synergie et les partages d'expériences.

Sous-actions :

25.1. Organiser des réunions semestrielles avec les ARS afin d'accompagner le pilotage des dispositifs en région et favoriser le partage d'expériences.

Description : Organisation de ces réunions semestrielles (*Mission Antibiorésistance du MSS*) afin de suivre la mise en œuvre des dispositifs de prévention des infections et de l'antibiorésistance en région. Convier les représentants des professionnels (représentants CRAtb, CPIas, SF2H et CNP MIT) à une partie de ces réunions pour favoriser la cohérence, la coordination et le partage d'expériences.

Indicateur de suivi : Nombre de journées organisées (avec un objectif de 2/an) et proportion d'ARS invitées effectivement présentes par réunion (*Mission Antibiorésistance du MSS*).

25.2. Les CRAtb et CPIas structurent leur réseau au plan national.

Description : Le MSS encourage fortement l'organisation de réunions (deux fois par an minimum) par les CPIas et CRAtb, si possible couplées CRAtb-CPIas, afin d'établir un rythme régulier d'échanges. La SF2H et le CNP MIT pourraient y être conviés. Ces réunions pourraient aussi faciliter le partage d'expériences favorisant la synergie des équipes EMA-référents/EOH-EMH sur le terrain. Le MSS, SpF ainsi que les ARS pourrait également être conviés à une partie de ces réunions. Les CRAtb et CPIas informent régulièrement la mission Antibiorésistance du MSS et les ARS de la structuration de leur réseau au plan national et de la tenue de telles réunions.

Indicateur de suivi : Nombre de réunions par an (dont nombre de réunions communes CRAtb-CPIas) et proportion d'entités invitées effectivement présentes par réunion (*CPIas et CRAtb respectivement en charge des réseaux nationaux de coordination des CPIas et CRAtb*).

Action 26 : Mettre en place des missions nationales de prévention et surveillance des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance en soutien des actions des CPias et CRAtb, avec détermination des objectifs associés à ces missions.

Pilote : Santé publique France

Calendrier : à démarrer en 2023-2024

Enjeux : Afin de favoriser la synergie entre les acteurs de la prévention et contrôle des infections (PCI) et du bon usage des antibiotiques (BUA), comme recommandé dans l'instruction aux ARS du 15 mai 2020, une approche synergique de certaines missions nationales pilotées par SpF est indispensable. En complément des missions nationales des CPias ciblant le volet PCI, de futures missions nationales des CRAtb, collaborant de manière structurée et synergique avec certaines missions nationales des CPias pertinentes, apporteront des outils de prévention et surveillance de dimension nationale relatifs au BUA, utiles aux actions opérationnelles des CRAtb sur le terrain en région, en lien avec les CPias, sous pilotage de l'ARS pour le déploiement en région des objectifs nationaux. Pour le volet BUA, ces futures missions nationales CRAtb-CPias pourraient par exemple cibler notamment les thématiques suivantes (en plus des autres actions les concernant détaillées dans cette stratégie) :

- Surveillance de la pertinence de l'antibiothérapie dans les 3 secteurs (ES, ESMS et ville), notamment à l'aide d'enquêtes un jour donné et d'un recueil automatisé à partir de bases de données existantes ;
- Actions de prévention de l'antibiorésistance, dans son volet BUA : création ou mutualisation, puis diffusion au plan national d'outils (documents d'information, formations, guides...) promouvant le bon usage des antibiotiques, à destination des usagers et des patients, ainsi que des professionnels de santé, dont les équipes multidisciplinaires et référents en antibiothérapie.

Action 26 : Mettre en place des missions nationales de prévention et surveillance des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance en soutien des actions des CPias et CRAtb, avec détermination des objectifs associés à ces missions.

26.1. Mettre en place ces missions nationales CRAtb-CPias.

Description : Le champ actuel de certaines missions nationales pilotées par SpF serait ainsi élargi au volet bon usage des antibiotiques. Ces futures missions nationales deviendraient des missions communes CRAtb-CPias pilotées par SpF. Pour ce faire, inscription dans le programme de travail de SpF et dans son budget pluriannuel (*Mission Antibiorésistance du MSS*).

Indicateur de suivi : Nombre de missions nationales CRAtb-CPias mises en place en 2023 (*SpF*).

26.2. Déterminer les objectifs des missions nationales CRAtb-CPias, sur le volet bon usage des antibiotiques.

Description : Ces objectifs seront définis par le Comité d'experts « Missions nationales Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance », qui prendra la suite de l'actuel comité d'experts « Missions nationales Infections associées aux soins ». Ces objectifs s'inspireront notamment des recommandations émises par la SF2H et le CNP Maladies infectieuses et tropicales (action 27.1) et des actions listées dans cette stratégie (*SpF*).

Indicateur de suivi : Définition du cahier des charges des missions nationales CRAtb-CPias (*SpF*).

26.3. Inclure dans les comités scientifiques des missions nationales des représentants du CNP MIT et de la SF2H.

Description : Inscription dans les statuts des missions nationales CPias et CRAtb-CPias (*SpF*).

Indicateur de suivi : Nombre de missions nationales intégrant dans leur comité scientifique des représentants du CNP MIT et de la SF2H (*SpF, via les rapports d'activité annuels des missions indiquant la composition des comités scientifiques*).

Action 27 : Renforcer les ressources humaines des équipes territoriales et locales spécialisées dans les infections associées aux soins et dans le bon usage des antibiotiques.

Pilotes : Mission Antibiorésistance du MSS, en lien avec MSS/DGOS/PF, MSS/DGCS/SD3 et les ARS

Calendrier : à démarrer en 2022-2023

Enjeux : Afin de lutter efficacement contre l'antibiorésistance, il est nécessaire d'avoir des ressources humaines suffisantes notamment pour les équipes opérationnelles d'hygiène (EOH) et équipes mobiles d'hygiène (EMH), ainsi que les référents en antibiothérapie et équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA) ; ces structures mettent en œuvre les deux stratégies PCI et BUA dans les trois secteurs de l'offre de soins.

Sous-actions :

27.1. Disposer de recommandations professionnelles faisant l'état des lieux des équivalents temps plein (ETP) existants des EMH/EOH/EMA/référents, définissant les ETP nécessaires, les éléments-clés des programmes de PCI et BUA dans les 3 secteurs de l'offre de soins, incluant des indicateurs de suivi et d'impact. Explorer ensuite la possibilité d'intégrer ces recommandations dans les dispositifs incitatifs ou réglementaires existants.

Description : Saisine DGOS-DGCS-DGS du CNP MIT et de la SF2H de mars 2021 (*Mission Antibiorésistance du MSS*). Exploration des leviers potentiels (e.g texte réglementaire) (*Mission Antibiorésistance du MSS, MSS/DGOS/PF, MSS/DGCS/SD3*). Les futures missions nationales pilotées par SpF (action 26) pourraient coordonner le recueil et la diffusion de certains de ces éléments clés et indicateurs, pour aider au déploiement des actions de prévention en région, en s'appuyant sur les données fournies par chaque CPias et CRAtb (*SpF – missions nationales*).

Indicateur de suivi : Publication des recommandations professionnelles.

Action 27 : Renforcer les ressources humaines des équipes territoriales et locales spécialisées dans les infections associées aux soins et dans le bon usage des antibiotiques.

27.2. Poursuivre la mise en place dans toutes les régions des équipes mobiles d'hygiène (EMH) intervenant dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS), sur la base des recommandations citées précédemment, en veillant à une harmonisation de ces dispositifs entre régions.

Description : Le dispositif des équipes mobiles d'hygiène intervenant dans les EHPAD existe uniquement dans certaines régions. Les EMH doivent donc être déployées dans toutes les régions sous l'égide de l'ARS, avec une harmonisation de leurs actions et des moyens attribués. Mener une réflexion pour explorer la possibilité d'intégrer les EMH dans les dispositifs incitatifs ou réglementaires (*MSS/DGCS/SD3, en lien avec Mission Antibiorésistance du MSS*).

Indicateur de suivi : Les ARS sont chargées de recueillir et de présenter lors des réunions semestrielles ARS organisées par la Mission Antibiorésistance du MSS (action 25.1) la proportion d'EHPAD ayant accès à une EMH dans leur région. Elles s'appuieront sur les données fournies par chaque CPIas.

27.3. Suivre la mise en place dans toutes les régions des équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA) à destination des trois secteurs de soins.

Description : Suivi de la mise en place des EMA, à l'échelle du GHT, en accord avec l'instruction du 15 mai 2020 relative à la mise en œuvre de la prévention de l'antibiorésistance sous la responsabilité des agences régionales de santé (*Mission Antibiorésistance du MSS*).

Indicateur de suivi : Les ARS sont chargées de recueillir et de présenter lors des réunions semestrielles ARS organisées par la Mission Antibiorésistance du MSS (action 25.1) la proportion de GHT disposant d'au moins une EMA dans leur région. Elles s'appuieront sur les données fournies par chaque CPIas.

La mise en place de la nouvelle Stratégie nationale 2022-2025 de Prévention des infections et de l'antibiorésistance

Conséquences pratiques et immédiates pour AntibioEst et CPias GE ?

- Mutualisation des locaux
- Mutualisation de RH
- Actions communes sur le terrain (duo dans ES outliers en consoATB)
- Autres actions : formations, journées



De part leur histoire et leur proximité,
le Cpias GE et AntibioEst ont anticipé
un grand nombre de ces orientations

Nous avons aujourd'hui plutôt un temps d'avance

A nous de conserver cet avantage
et d'être moteur sur les étapes à venir